ASBL
association pour le droit des étrangers

Droit Familial International

Organise
UNE FORMATION SUR LE THÈME :

La reconnaissance en Belgique des décisions judiciaires et des actes authentiques étrangers

LIÈGE
28 mai 2009

Avec la collaboration du CRIPEL

Avec le soutien du Fond d'impulsion à la politique des immigrés, du Ministère de la Communauté française, Service de l'Éducation permanente et de la Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire française.

ORGANISATION ET OBJECTIFS

Le Point d'appui DIP familial de l'ADDE organise, le 28 mai 2009, une journée de formation consacrée à la reconnaissance en Belgique des décisions judiciaires et des actes authentiques étrangers.

Elle s'adresse à toute personne portant un intérêt à cette problématique et plus particulièrement aux agents communaux des services état civil, population et étrangers, aux avocats, aux magistrats, aux travailleurs sociaux et aux travailleurs de terrain en général.

La formation comportera deux volets : une matinée théorique animée par des professionnels de la matière et une après-midi pratique où des situations concrètes seront présentées.

La partie théorique sera consacrée à l'examen, d'une part, des principes généraux de reconnaissance des décisions judiciaires et des actes authentiques étrangers ainsi que des aspects de la légalisation. D'autre part, sera ensuite abordée de manière spécifique la reconnaissance d'actes et de décisions judiciaires pris en matière de filiation, d'adoption, de tutelle, de mariage, de cohabitation légale et de divorce. Enfin, un aperçu de la pratique du Parquet dans le domaine clôturera la matinée.

L'après-midi sera l'occasion pour l'ensemble des participants de confronter à la pratique les notions théoriques abordées au cours de la matinée. L'objectif sera de fournir un maximum d'outils en vue de la résolution de situations comportant une problématique de reconnaissance.

Cette formation donne droit à 6 points de formation permanente.

Pour plus d'informations veillez consulter notre site internet www.adde.be / Formations / Agenda.

PROGRAMME

Matin :

- 8h 30 : Accueil des participants
- 9h 00 : Introduction à la journée
- 9h 10 : Les règles générales de reconnaissance et la formalité de la légalisation
  Caroline APERS, juriste au Point d'Appui DIP familial de l'ADDE
- 9h 50 : La reconnaissance des décisions judiciaires et des actes étrangers pris en matière de filiation, d'adoption et de tutelle
  Hélène ENGLERT, juriste au Point d'Appui DIP familial de l'ADDE
- 10h 30 : Questions et réponses
- 10h 40 : Pause café
- 11h 00 : La reconnaissance des décisions judiciaires et des actes étrangers pris en matière de mariage, de cohabitation légale et de divorce
  Silvia PFEIFF, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'ULg
- 12h 00 : La pratique du Parquet en matière de reconnaissance
- 12h 30 : Questions et réponses
- 12h 45 : Pause déjeuner

Après-midi :

- 14h 00 : Résolution de cas pratiques en présence des intervenants de la matinée
- 16h 30 : Fin des travaux

Les intervenants à la formation seront également accompagnés d'une personne ressource du service de l'état civil de la Ville de Liège.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION

La Maison des Sports,
Rue des Prémontrés, 12
4000 Liège

ACCÈS

Train : Gare des Guillemins
Bus : 30 (Cathédrale) ou 1, 4, 27, 48 (Avroy)

HORAIRE

De 8h 30 à 16h 30
Pause déjeuner de 12h 45 à 14h 00

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer au plus tard 8 jours avant la formation.

Si vous voulez vous inscrire en dernière minute, veillez à contacter le secrétariat au 02/ 227 42 42.

Les droits d'inscription s'élèvent à 60 € (farde de documentation comprise). Les personnes abonnées en 2008 ou 2009 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires, les services sociaux-asbl et les étudiants d'une réduction de 10 €.

Vous pouvez **déduire 10 %** si vous ne souhaitez pas de facture et si votre versement parvient sur notre compte **avant le 12 mai** 2009.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

✉ : rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles
✆ : 02/ 227 42 42
🖷 : 02/ 227 42 44
🖱 : mariella.simioni@adde.be
💻 : www.adde.be